



BANQUE DU CANADA

Régime de  
**pension agréé**  
Rapport annuel  
2003



# Table des matières

*Message du président*

1

*Renseignements sur le Régime de pension agréé de la Banque du Canada*

2

*Situation de capitalisation*

3

*Actif du Fonds de pension et stratégie de placement*

5

*Administration du Régime*

7

*Gouvernance*

9

*Rapport financier*

10

*Avis actuariel*

11

*Opinion des vérificateurs*

12

*Pour nous joindre*

16

# Message du président

Au nom des membres du Comité des pensions, je suis heureux de vous présenter le Rapport annuel du Régime de pension agréé de la Banque du Canada pour 2003, le premier document détaillé du genre qui soit destiné à l'ensemble des participants.

Ce rapport a été préparé à l'initiative du Comité des pensions. Créé par le Conseil d'administration, ce comité a pour mandat de superviser tous les aspects de l'administration du Régime et de la gestion des placements du Fonds. Le Comité des pensions travaille avec deux sous-comités, soit le Comité de placement du Fonds de pension et le Comité d'administration des pensions, afin de faciliter la coordination des activités du Régime et, du coup, en accroître l'efficacité. Cette concertation nous aide à centrer nos efforts sur l'atteinte des objectifs du Régime, tout en contribuant à l'amélioration du service et en favorisant le dialogue.

Le présent rapport marque une étape importante vers l'établissement de communications plus transparentes et plus ouvertes avec tous les participants au Régime. Vous trouverez ci-joint un formulaire que nous vous incitons à utiliser pour nous transmettre vos observations sur le *Rapport* et pour exprimer votre point de vue sur l'information donnée relativement au Régime ou à son administration. Par ailleurs, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur le sujet tout au long de l'année.

À l'exemple des marchés boursiers, le rendement du Fonds a rebondi en 2003 pour s'établir à 17,9 % sur l'année. Ce redressement survient après deux années de rendement négatif, qui ont également été parmi les pires de l'histoire boursière de l'après-guerre. L'actif du Fonds étant réparti en tenant compte de la volatilité inhérente aux marchés boursiers, son rendement a dépassé l'objectif à long terme au fil des ans.

Ce solide rendement à long terme se reflète dans la situation de capitalisation du Fonds. L'évaluation actuarielle de la capitalisation du Fonds effectuée selon l'approche de continuité indique un excédent de 155 millions de dollars, ce qui correspond à un coefficient de capitalisation de 1,28. Cette méthode est celle qui est employée pour faire rapport au Bureau du surintendant des institutions financières sur les exigences de capitalisation. La Banque procède également à l'évaluation comptable de la capitalisation du Fonds et en communique les résultats dans ses états financiers. Selon cette dernière méthode, l'excédent de capitalisation est nettement inférieur, se chiffrant à 79 millions de dollars.



Paul Jenkins, président du Comité des pensions et premier sous-gouverneur

Toutefois, peu importe la méthode d'évaluation utilisée, on constate que le Régime est en bonne posture pour continuer à verser les prestations promises.

Au cours de l'exercice 2003, des améliorations majeures ont été apportées au niveau des prestations du Régime. La première amélioration, qui visait la majorité des participants, prévoyait l'augmentation du montant des prestations versées à partir de 65 ans. La deuxième, qui touchait les survivants des participants ayant pris leur retraite avant 1987, avait pour effet de porter leurs prestations à un niveau comparable à celui des prestations versées aux survivants des participants ayant pris leur retraite après cette date. Le processus de vérification des données nécessaire à la mise en œuvre de ces améliorations s'est échelonné sur plus d'une année et a exigé beaucoup de temps et de main-d'œuvre. Au terme du processus, quelque 3 000 participants actifs, retraités ou titulaires d'une rente différée ont reçu un avis les informant de l'incidence des modifications sur leurs prestations. Au total, les charges à payer au titre des prestations constituées des participants au Régime se sont accrues d'environ 27 millions de dollars.

La signature de la convention avec notre nouveau fiduciaire, le 1<sup>er</sup> décembre 2003, a marqué la constitution officielle du Comité des pensions. Avant cette date, un comité de fiduciaires veillait aux placements du Fonds. Je tiens à remercier tous les membres de ce comité pour leur excellente gestion de l'actif du Fonds. Aujourd'hui, mes collègues du Comité des pensions et moi-même assumons avec fierté la responsabilité de l'administration de votre régime de pension. En prenant appui sur les bases solides qui ont été mises en place, nous sommes heureux de voir à ce que vous receviez les prestations promises ainsi qu'un service de qualité.

A handwritten signature in black ink that reads "W. P. Jenkins". The signature is written in a cursive, flowing style.

# Renseignements sur le Régime de pension agréé de la Banque du Canada

## Conception

Le Régime de pension de la Banque du Canada (le Régime) est un régime contributif à prestations déterminées. Les participants retraités reçoivent des prestations correspondant à 2 % du traitement moyen le plus élevé sur cinq ans à l'égard de chaque année de service portée à leur crédit, jusqu'à un maximum de 35 ans. À la retraite, les prestations sont indexées, pour ensuite être rajustées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation. Les prestations et les cotisations tiennent compte du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. Le Régime prévoit le versement de prestations aux survivants admissibles en cas de décès du participant. Les participants qui cessent de cotiser au Régime avant l'âge de la retraite ont droit à une pension différée ou à une somme correspondant à la valeur à la cessation de participation. Le Régime assure le versement intégral des prestations de retraite à partir de 60 ans, ou de 55 ans si, au moment de prendre sa retraite, le participant a accumulé au moins 30 années de service ouvrant droit à pension.

## Objectif

L'objectif du Régime est de procurer à ses participants des prestations conformément aux dispositions du Règlement administratif n° 15 de la *Loi sur la Banque du Canada*. La gestion de l'actif est assurée de manière à garantir le versement à long terme de ces prestations. La politique de placement du Régime est exposée dans l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement de la Banque du Canada que le Conseil d'administration de cette dernière réévalue et approuve chaque année.

## Autorités de réglementation

Le Régime de pension agréé de la Banque du Canada est inscrit auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) aux fins de la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, qui réglemente sa capitalisation, sa politique de placement et ses activités. Il est également agréé par l'Agence du revenu du Canada aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, qui régit les prestations maximales pouvant être versées dans le cadre d'un régime de pension non assujéti à l'impôt.

## Fonds de pension en fiducie

L'actif servant à verser les prestations de pension et à payer les dépenses est détenu dans un fonds de pension en fiducie (le Fonds). Le Fonds est dévolu à un fiduciaire et ne peut investir que dans des éléments d'actif autorisés par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

## Objectif de placement

L'objectif de placement consiste à atteindre ou à dépasser à long terme un taux cible de rendement permettant au Fonds de verser les prestations actuelles et futures. Ce taux cible est actuellement de 4 % par année, déduction faite de l'inflation et des dépenses. Il doit être mesuré après que l'on a pris en compte les effets de l'inflation, car les prestations versées en vertu du Régime sont majorées chaque année en fonction du rythme de l'inflation.

Étant donné que le rendement du Fonds s'évalue dans une perspective à long terme, on s'attend à ce que le Fonds atteigne son taux cible de rendement en longue période. Cette optique oriente le choix des catégories d'actif et de la stratégie de placement que le Fonds entend privilégier. Les deux questions sont examinées plus à fond dans une autre section du présent rapport.

# Situation de capitalisation

La situation de capitalisation d'un régime de pension est la mesure qu'utilisent les organismes de réglementation en matière de pensions pour déterminer la solidité financière à long terme du régime. Le Régime de pension agréé de la Banque du Canada est tenu par la loi de déposer tous les trois ans, auprès du BSIF, un rapport d'évaluation de sa capitalisation établi par une société d'actuaire indépendante. Cette dernière calcule l'actif existant et les gains prévus, de même que les cotisations futures, et compare le résultat obtenu aux prestations que le Régime devra verser. En cas de déficit de capitalisation, on doit augmenter les cotisations durant une période donnée afin de ramener le Régime à sa pleine capitalisation.

Le rapport d'évaluation de la capitalisation déposé auprès du BSIF est établi selon deux approches : l'approche de continuité et l'approche de solvabilité. Les extraits des états financiers du Régime de pension agréé de la Banque qui figurent à la fin du présent rapport se fondent sur l'approche de continuité. L'excédent ou le déficit du Fonds est également calculé selon une troisième approche, l'approche comptable, aux fins de l'établissement des états financiers de la Banque. Chaque approche vise un but particulier; chacune diffère par les hypothèses retenues et les méthodes de calcul utilisées; et chacune produit des résultats différents. Dans tous les cas, on constate que le Régime affiche actuellement un excédent de capitalisation.

## Approche de continuité : la perspective à long terme

L'évaluation selon l'approche de continuité consiste à mesurer le rendement du Régime dans une perspective à très long terme. Le montant futur des charges à payer est calculé sur une période minimale de 50 ans et prend en compte les prestations versées aux retraités actuels, de même que les besoins prévus des jeunes employés qui feront toute leur carrière à la Banque et qui profiteront ensuite d'une retraite prolongée. Le

taux utilisé pour évaluer les prestations futures est le taux cible de rendement à long terme que les gestionnaires du Régime prévoient réaliser au fil du temps. La valeur de l'actif n'est pas sa valeur marchande actuelle, mais plutôt une valeur « lissée » fondée sur les résultats des cinq dernières années.

## Approche de solvabilité : la perspective ponctuelle

À l'inverse, l'évaluation selon l'approche de solvabilité vise à mesurer ponctuellement le rendement selon l'hypothèse de la liquidation immédiate du Régime. Les charges à payer futures englobent à la fois les prestations à verser aux retraités et les prestations constituées des employés actifs. L'excédent de solvabilité du Régime est évalué selon la valeur marchande actuelle de l'actif.

## Approche comptable : la perspective comparative

L'évaluation du Régime selon l'approche comptable est présentée dans les états financiers de la Banque du Canada inclus dans le *Rapport annuel* de l'institution. L'un de ses principaux objectifs consiste à permettre la comparaison de différents régimes à l'aide de mesures types. Selon cette approche, l'actif est évalué à sa valeur marchande et le passif est actualisé au moyen d'un taux du marché obligataire, comme le prescrit l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

Les Tableaux 1 et 2 ci-après montrent les résultats des quatre dernières évaluations actuarielles déposées auprès du BSIF, de même que les extrapolations obtenues pour 2003 selon les approches de continuité et de solvabilité. Dans les deux cas, l'actif et le passif affichent une progression assez constante et l'excédent de capitalisation présente des variations considérables au cours des onze dernières années. Toutefois, après un bond très marqué durant la période d'évaluation terminée en 1998, l'excédent de capitalisation s'est maintenu à un niveau élevé jusqu'en 2003, et ce, en dépit de



la morosité des marchés boursiers en 2000, 2001 et 2002.

**Tableau 1**

**Approche de continuité**  
(en millions de dollars au 31 décembre)

	1992	1995	1998	2001	2003
<b>Actif</b>	290,7	397,5	539,4	676,6	713,3
<b>Passif</b>	289,1	389,8	437,9	488,4	557,9
<b>Excédent</b>	1,6	7,7	101,5	188,2	155,4
<b>Excédent en pourcentage du passif</b>	0,6	2,0	23,2	38,5	27,9

**Tableau 2**

**Approche de solvabilité**  
(en millions de dollars au 31 décembre)

	1992	1995	1998	2001	2003
<b>Actif</b>	291,2	422,3	582,0	679,0	710,2
<b>Passif</b>	280,5	357,2	415,5	440,8	586,0
<b>Excédent</b>	10,7	63,1	166,5	238,2	124,2
<b>Excédent en pourcentage du passif</b>	3,8	17,7	40,1	54,0	21,2

Le Tableau 3 présente les résultats obtenus selon l'approche comptable et fondés sur l'extrapolation de certaines hypothèses démographiques. Comme ce type d'évaluation est requis dans les états financiers de la Banque depuis quelques années, nous disposons des résultats pour chacun des trois derniers exercices.

**Tableau 3**

**Approche comptable**  
(en millions de dollars au 31 décembre)

	2001	2002	2003
<b>Actif</b>	679,0	626,0	710,2
<b>Passif</b>	467,0	581,7	631,6
<b>Excédent</b>	212,0	44,3	78,6
<b>Excédent en pourcentage du passif</b>	45,4	7,6	12,4

Aucune de ces méthodes d'évaluation n'est supérieure aux autres. Chacune offre en effet une perspective différente qui comporte ses forces et ses faiblesses. Pour avoir une vue complète de la situation financière du Régime, il est important d'examiner les résultats de toutes ces évaluations.

À la fin de l'exercice 2003, par exemple, le passif calculé selon l'approche comptable était supérieur de 74 millions de dollars à celui obtenu selon l'approche de continuité. L'écart tient au fait que le taux d'actualisation utilisé dans le premier cas était nettement inférieur à celui retenu dans le deuxième cas.

Peu importe la méthode d'évaluation utilisée, les résultats indiquent sans équivoque que notre régime demeure en bonne santé financière.

# Actif du Fonds de pension et stratégie de placement

## Composition de l'actif

L'actif du Fonds est réparti en vue de l'atteinte de plusieurs objectifs, dont le premier est un rendement à long terme de 4 % par année, déduction faite des dépenses et de l'inflation. Par ailleurs, comme les diverses catégories d'actif évoluent différemment d'une année à l'autre, la répartition vise à atténuer les risques de variation par rapport au rendement attendu ou, en d'autres termes, à favoriser la stabilité du rendement du Fonds. Aux exigences légales et réglementaires s'ajoutent des principes généraux de maîtrise des risques qui ont pour but d'assurer la qualité des placements individuels.

Le portefeuille du Fonds est réparti en cinq grandes catégories d'actif : les titres de participation, les obligations à rendement nominal, les avoirs indexés, les placements immobiliers et l'encaisse. L'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement définit de larges fourchettes qui limitent le pourcentage d'actif pouvant être investi dans chaque catégorie. Les lignes directrices internes relatives aux placements prévoient des fourchettes plus étroites. À la fin de l'exercice 2003, les points médians des cinq fourchettes de pondération s'établissaient comme suit : 56 % pour les titres de participation, 28 % pour les obligations à rendement nominal, 10 % pour les avoirs indexés, 5 % pour les placements immobiliers et 1 % pour l'encaisse.

## Stratégie de placement

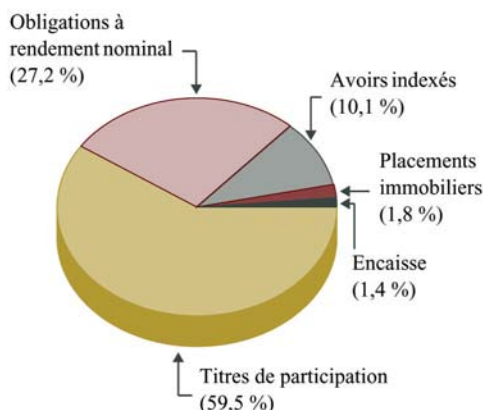
Le rendement des placements du Fonds est évalué non seulement en fonction des objectifs à long terme, mais également en courte période par rapport au rendement d'un portefeuille de référence. Ce dernier est composé des mêmes catégories d'actif que le portefeuille du Fonds. À chaque catégorie d'actif du portefeuille de référence est attribuée une pondération égale au point médian des cinq fourchettes de pondération du Fonds, et le rendement de chaque catégorie d'actif

du portefeuille de référence est comparé à celui d'un indice du marché.

Comme la valeur des placements individuels peut varier au fil du temps, le pourcentage effectif de l'actif du Fonds investi dans chaque catégorie peut également différer des pondérations du portefeuille de référence. Au moins une fois par mois, la pondération effective de chacune des catégories d'actif est réévaluée et comparée à celle du portefeuille de référence. Le Comité de placement du Fonds de pension effectue les transactions nécessaires pour que la pondération de chaque catégorie demeure à l'intérieur de la fourchette prévue. Toutefois, le Comité peut autoriser des écarts par rapport aux points médians, dans l'espoir d'obtenir un rendement supérieur à celui du portefeuille de référence.

À la fin de l'exercice 2003, les titres de participation avaient une pondération supérieure au point médian de leur fourchette, tandis que les obligations à rendement nominal et les placements immobiliers affichaient une pondération inférieure. On trouvera ci-après un complément d'information sur la stratégie de placement adoptée à l'égard de chacune des catégories d'actif.

**Figure 1 : Pondérations des grandes catégories d'actif au 31 décembre 2003**



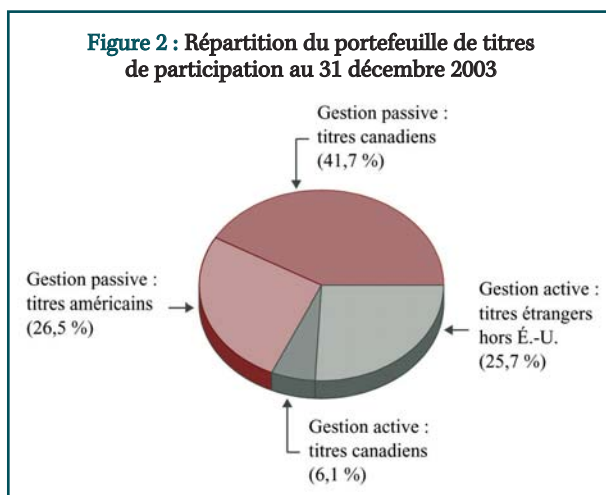
## Titres de participation

Le portefeuille de titres de participation du Fonds de pension est composé d'une grande variété de titres admissibles, dont des actions d'entreprises canadiennes à faible, moyenne et forte capitalisation, de même que des actions de sociétés américaines et d'autres sociétés étrangères.

La stratégie de placement est axée sur la gestion individuelle d'une sélection d'actions d'entreprises canadiennes et américaines à forte et moyenne capitalisation. En 2003, environ 70 % des titres de participation du portefeuille ont fait l'objet de cette gestion de nature passive. Par contre, les titres de sociétés étrangères non américaines et ceux d'entreprises canadiennes à faible capitalisation sont gérés de façon active dans l'optique de surpasser le rendement de l'indice de référence.

À la fin de 2003, le portefeuille affichait des proportions plus ou moins égales de titres de participation canadiens et étrangers. Quant aux titres étrangers, ils se répartissaient presque également entre les sociétés américaines et non nord-américaines. Les titres étrangers font l'objet d'opérations de couverture afin d'atténuer le risque de change.

Le portefeuille de titres de participation est entièrement géré à l'externe.



## Obligations à rendement nominal

Le portefeuille d'obligations à rendement nominal est principalement composé de titres émis par des pro-

vinces, des municipalités et des sociétés. La stratégie de placement est fortement axée sur les variations relatives possibles des écarts de taux entre secteurs, émetteurs et émissions particulières. Le rendement du portefeuille est comparé à celui de l'indice obligataire universel Scotia capitaux.

Ces dernières années, la nécessité de rééquilibrer plus fréquemment les pondérations en titres de participation et en obligations a donné lieu à une gestion plus active du portefeuille. En conséquence, le Fonds a accru ses investissements dans des émissions d'obligations provinciales plus importantes et plus liquides.

## Avoirs indexés

Plus de la moitié des placements de cette catégorie sont des obligations à rendement réel du gouvernement du Canada. Le portefeuille comprend également des prêts hypothécaires indexés garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. En règle générale, les avoirs indexés sont considérés comme des placements stratégiques permanents du Fonds alignés sur les pensions indexées versées aux prestataires du Régime.

## Placements immobiliers

Les avoirs du Fonds dans cette catégorie sont investis dans des fonds en gestion commune à capital fixe. Dans un tel cadre, les gestionnaires externes bénéficient de la marge de manœuvre nécessaire pour composer et gérer un portefeuille diversifié de placements dans des immeubles à vocation commerciale ou industrielle et d'immeubles de bureaux situés dans différentes régions. Le Fonds a donc la possibilité d'investir dans cette catégorie d'actif tout en réduisant au minimum le fardeau administratif qui s'y rattache.

## Encaisse

Le Fonds conserve également des liquidités sous forme de dépôts, de bons du Trésor canadiens ou d'autres types d'instruments du marché monétaire dans une proportion suffisante pour que soient assurés le versement des prestations prévues et le respect des engagements en matière de placements.



## Rendement du Fonds

Portées par l'amélioration des conditions sur les marchés de capitaux, les catégories d'actif du Fonds ont toutes affiché des taux de rendement positifs en 2003. Le rendement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2003 était de 17,9 %, dépassant de 110 points de base le rendement du portefeuille de référence. Ainsi que l'indiquent les taux de rendement comparatifs présentés aux Tableaux 4 et 5, le Fonds a surclassé le portefeuille de référence pendant la plus grande partie de la période visée de dix ans.

**Tableau 4**

**Taux de rendement total du Fonds de pension (en pourcentage)**

	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Fonds	17,9	3,4	7,3	9,7
Portefeuille de référence	16,8	1,6	5,8	8,5
Inflation + 4 %	6,8	6,5	6,4	5,6

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'objectif de placement à long terme consiste à atteindre ou à dépasser le taux cible, qui est actuellement fixé au taux d'inflation majoré de 4 %, déduction faite des dépenses. Le Tableau 5 montre les taux de rendement du Fonds sur dix ans à diverses périodes récentes.

**Tableau 5**

**Taux de rendement du Fonds de pension sur dix ans (en pourcentage, au 31 décembre de chaque année indiquée)**

	1992-2002	1990-2000	1988-1998	1986-1996	1983-1993
Fonds	11,1	12,7	11,2	10,7	11,6
Inflation + 4 %	5,8	6,0	6,5	7,1	8,0

Ainsi qu'on peut le constater, le Fonds a atteint ou dépassé la cible actuelle de rendement à long terme durant chacune des périodes de dix ans indiquées ci-dessus.

## Administration du Régime

### Un éventail de services

L'un des aspects essentiels de l'administration du Régime consiste à verser les prestations aux retraités et aux survivants des participants. La Banque offre cependant tout un éventail d'autres services aux participants : le calcul des pensions selon diverses dates de départ; le transfert des années de service accumulées auprès d'un autre employeur; le rachat de service; le transfert des droits à pension à un nouvel employeur; l'indexation annuelle des prestations et le calcul du nouveau montant des prestations lorsqu'un participant atteint 65 ans et cesse de recevoir la prestation de raccordement. Les employés actifs tout comme les retraités peuvent également communiquer avec le centre d'appel pour s'informer sur n'importe quel aspect des règlements du Régime. Le Tableau 6 montre quels types de transaction ont été effectués le plus fréquemment en 2003.

**Tableau 6**

**Volume de transactions**

Type de transactions	Nbre de transactions en 2003
Départ à la retraite ou cession d'emploi	191
Rachat de service et transfert d'entrée ou de sortie	190
Estimation de pension	115
Règlement à la suite d'un décès	44
Transaction faisant suite à une séparation ou à un divorce	19

## Impartition de l'administration du Régime

Au cours de l'exercice 2002, la Banque a imparté l'essentiel des activités d'administration des pensions à la société Mercer, Consultation en ressources humaines afin de satisfaire aux exigences croissantes liées à ces activités. La décision de faire appel à une entreprise externe était principalement motivée par la volonté de la Banque d'offrir des services de qualité répondant à des normes élevées de rapidité d'exécution et de constance.

La première phase de l'impartition a consisté à transférer une grande quantité de dossiers de pension de la Banque à Mercer et à élaborer des marches à suivre relativement à l'échange d'information entre les deux parties. Ces préparatifs ont ajouté aux frais administratifs en 2002 et en 2003. Maintenant qu'ils sont pratiquement terminés, la Banque centre son attention sur le suivi des services assurés aux membres afin qu'ils répondent à ses objectifs de qualité et de rapidité d'exécution.

## Suivi des services et objectifs relatifs à l'administration

Comme point de départ en 2003, la Banque a entrepris d'établir des normes quant aux délais d'exécution de certaines transactions clés et à l'évaluation de l'exactitude et de la qualité des transactions. Son évaluation a d'abord porté sur le centre d'appel, où des normes en matière de délais de réponse ont été mises en place et font l'objet d'un suivi. En 2004, des normes seront appliquées à d'autres services et serviront au suivi du rendement.

## Mise en œuvre de la bonification des prestations

Au cours de l'exercice 2003, la Banque a mené à bien les tâches administratives ponctuelles nécessaires à la mise en œuvre des améliorations apportées aux prestations déterminées, dont l'annonce avait été faite en 2002. Les participants actifs, les titulaires d'une rente différée et les retraités ont reçu une lettre les infor-

mant de l'incidence des modifications et une autre leur fournissant des renseignements d'ordre fiscal. La préparation des lettres a exigé l'étude de dossiers remontant à de nombreuses années. Dans certains cas, il a fallu reconstituer des données manquantes et, dans d'autres, corriger des erreurs. Le travail administratif lié à ce processus figure parmi les plus importants efforts déployés à ce jour dans le cadre des activités du Régime de pension.

## Frais administratifs

La Banque a adopté en 2002 la pratique courante de payer à même le Fonds certains services administratifs et services-conseils fournis par des tiers. Ces frais viennent s'ajouter aux frais de gestion et de courtage versés aux gestionnaires externes des placements du Fonds. La répartition des frais administratifs est présentée au tableau ci-dessous.

Tableau 7

	2003	2002
<b>Frais de gestion des placements</b>	1 030 950 \$	1 037 055 \$
<b>Honoraires des vérificateurs et des actuaires</b>	42 453	118 272
<b>Autres frais administratifs</b>	2 124 930	1 010 348
<b>Total</b>	3 198 333 \$	2 165 675 \$

La bonification des prestations de pension a entraîné des frais d'environ 200 000 \$ en 2002 et 850 000 \$ en 2003. Déduction faite de ces frais ponctuels, les coûts payés à même le Fonds, divisés par l'actif de fin d'exercice, correspondent à 30 points de base. Ce résultat est inférieur au ratio médian de frais qui a été établi par SEI (une société spécialisée en évaluation du rendement) pour des fonds de taille comparable à celui du Régime de pension agréé de la Banque du Canada. La Banque veille avec grand soin à ce que seuls les coûts liés aux services destinés aux participants au Régime soient imputés au Fonds.

# Gouvernance

La *Loi sur la Banque du Canada* accorde au Conseil d'administration le pouvoir de mettre sur pied un fonds de pension. Conformément à ce pouvoir, le Conseil a adopté le Règlement administratif n° 15, où sont décrits les prestations, les niveaux de cotisation et les modalités du Régime de pension agréé de l'institution. En sa qualité de répondant du Régime, le Conseil est autorisé à apporter des modifications qui touchent ces modalités. Le Conseil exerce également le rôle d'administrateur en supervisant les placements du Fonds et l'administration générale du Régime.

En 2003, le Conseil a créé le Comité des pensions et lui a délégué les principales responsabilités rattachées à l'administration du Régime. Le nouveau Comité des pensions est formé du premier sous-gouverneur, qui en assure la présidence, de trois membres du Conseil et de trois cadres supérieurs de la Banque. Les fonctions du Comité sont énoncées dans son mandat et incluent la supervision des communications, de la capitalisation, de l'administration des prestations et du rendement des gestionnaires de placements, ainsi que le choix des actuaires, comptables et autres experts-conseils. Chaque année, le Comité recommande également des modifications à apporter à l'Énoncé des politiques et procédures en matière de placement et les soumet à l'approbation du Conseil d'administration.

Le Comité des pensions tient au moins quatre réunions par année et fixe des objectifs généraux relativement à l'administration du Régime. Il a mis sur pied deux sous-comités, le Comité de placement du Fonds de pension et le Comité d'administration des pensions, et leur a confié la responsabilité de bon nombre des tâches quotidiennes. Il a également embauché un directeur à temps plein du Régime de pension, qui a pour mandat de seconder le Comité au chapitre de la gouvernance et de coordonner les activités des deux sous-comités en vue de la réalisation du plan de travail. En 2004, le Comité des pensions entend centrer ses efforts sur la gestion des placements du Fonds en fonction de la composition du passif, sur l'élaboration d'une politique de communication et sur l'établissement de normes de prestation de services.



Terri Cugno (assise à l'extrême gauche, directrice du Régime de pension) et les membres du **Comité des pensions** : (de gauche à droite) Assis : Sheryl Kennedy, Sheila Vokey, James Hinds. Debout : Jean-Guy Desjardins, Paul Jenkins (président), Paul Dicks, Mark Jewett.



**Comité d'administration des pensions** : (de gauche à droite) Assises : Janice Gabie, Frances Boire-Carrière, Sheila Vokey, Jacqueline Bourque. Debout : Terri Cugno, Sheila Niven.



**Comité de placement du Fonds de pension** : (de gauche à droite) Assis : Terri Cugno, George Pickering. Debout : Jacobo De Leon, Ron Morrow, Miville Tremblay.

# Rapport financier

La présente section contient des extraits des états financiers du Régime de pension agréé de la Banque du Canada. On y trouve également l'avis actuariel extrait des états financiers ainsi que l'opinion des vérificateurs sur les états financiers du présent rapport. La version intégrale des états financiers vérifiés, y compris les notes complémentaires, est disponible sur demande et dans le site Web de la Banque.

La société d'actuaire-conseils Mercer, Consultation en ressources humaines a effectué une évaluation actuarielle du Régime au 1<sup>er</sup> janvier 2002 et en a extrapolé les résultats au 31 décembre des exercices 2002 et 2003. L'actif a été établi au moyen de la valeur marchande estimée en fin d'année, rajustée pour lisser les gains et les pertes sur une période de cinq ans. Les valeurs des prestations de pension constituées ont été calculées selon l'approche actuarielle de continuité, en s'appuyant sur des hypothèses économiques et démographiques et un taux d'actualisation de 4 %, déduction faite de l'inflation et des dépenses.

Les états financiers ne se rapportent qu'au Régime de pension agréé. La Banque offre également un régime de pension complémentaire qui permet le versement de prestations au-delà du montant maximum des prestations pouvant être accumulées par une personne dans le cadre d'un régime de pension agréé aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La valeur des prestations constituées en vertu du régime complémentaire est assez modeste, soit environ 30 millions de dollars (comparativement à quelque 550 millions de dollars dans le cas du Régime de pension agréé). La Banque n'étant pas tenue de soumettre au BSIF de l'information concernant le régime complémentaire, l'actif et le passif de celui-ci ne sont pas inclus dans les états financiers présentés ci-après, ni dans les états financiers complets du Régime de pension agréé.



## Opinion des actuaires

Ottawa  
Le 5 mars 2004

La Banque du Canada a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines le mandat de procéder à l'évaluation de l'actif et du passif actuariels du Régime de pension agréé au 31 décembre 2003 selon le maintien du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du régime en date du 31 décembre 2003, dans l'hypothèse du maintien du régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du régime à ce moment-là de même que sur les cotisations nécessaires pour assurer sa capitalisation.

Dans le cadre de notre évaluation, nous avons examiné les résultats récents du régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

Notre évaluation de l'actif et du passif actuariels du régime est fondée sur :

- l'extrapolation au 31 décembre 2003 des résultats de l'évaluation actuarielle du régime au 1<sup>er</sup> janvier 2002 selon le maintien du régime,
- les données sur l'actif de la caisse de retraite fournies par la Banque du Canada en date du 31 décembre 2003,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs que la direction et Mercer, Consultation en ressources humaines ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes et les hypothèses employées pour les fins de l'évaluation actuarielle et de l'extrapolation sont, dans l'ensemble, appropriées. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



**Jean-Paul Raymond**  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries



**François Lemire**  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaires  
Fellow de la Society of Actuaries

**Mercer, Consultation en ressources humaines**





Deloitte & Touche, s.r.l.  
800-100, rue Queen  
Ottawa, Ontario  
K1P 5T8

Tél: (613) 236-2442  
Télec: (613) 236-2195  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

#### Aux Membres

Les états condensés de l'état de l'actif net disponible pour le versement des prestations, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation et les états condensés de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées ont été établis à partir des états financiers complets du Régime de pension agréé de la Banque du Canada (le "Régime") au 31 décembre 2003 et pour l'exercice terminé à cette date à l'égard desquels nous avons exprimé une opinion sans réserve dans notre rapport daté du 5 mars 2004. La présentation d'un résumé fidèle des états financiers complets relève de la responsabilité du Comité des pensions. Notre responsabilité, en conformité avec la Note d'orientation pertinente concernant la certification, publiée par l'Institut Canadien des Comptables Agréés, consiste à faire rapport sur les états financiers condensés.

À notre avis, les états financiers condensés ci-joints présentent, à tous les égards importants, un résumé fidèle des états financiers complets correspondants selon les critères décrits dans la Note d'orientation susmentionnée.

Les états financiers condensés ci-joints ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples informations sur l'actif net disponible pour le versement des prestations, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation ainsi que l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations et de la valeur des prestations constituées du Régime, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets correspondants.

*Deloitte & Touche s.r.l.*

Comptable agréés

Le 5 mars 2004

**ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS, DE LA VALEUR DES PRESTATIONS CONSTITUÉES ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION**

Au 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>Actif</b>		
Placements	711 569 534 \$	622,355,513 \$
Autres produits à recevoir	<u>2 913 098</u>	<u>3 102 020</u>
	<u>714 482 632</u>	<u>625 457 533</u>
<b>Passif</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>596 035</u>	<u>924 359</u>
<b>Actif net disponible pour le versement des prestations</b>	<b>713 886 597</b>	624 533 174
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif	<u>(544 000)</u>	<u>65 064 443</u>
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS	<b>713 342 597</b>	689 597 617
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	<u>557 904 878</u>	<u>538 525 729</u>
EXCÉDENT DE CAPITALISATION	<u><u>155 437 719 \$</u></u>	<u><u>151 071 888 \$</u></u>

Le premier état financier récapitule l'évolution de l'actif net, de la valeur des prestations constituées et de l'excédent de capitalisation du Régime de pension agréé. La hausse de l'actif net tient en bonne partie au solide rendement du Fonds en 2003. Il convient également de souligner la réduction, en 2003, du montant de la *régularisation de la valeur actuarielle de l'actif*. Ce montant permet de lisser les gains et les pertes des années précédentes. Il est passé de 65,1 millions de dollars en 2002 à moins 0,5 million de dollars en 2003. C'est donc dire qu'à la fin de 2003, la valeur lissée et la valeur marchande étaient à peu près identiques, puisque pratiquement aucun gain ni perte net non constaté des années antérieures n'a dû être inclus afin de rajuster la valeur marchande.

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>Augmentation de l'actif</b>		
Revenus de placements	24 430 661 \$	27 920 110 \$
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	<u>88 686 751</u>	<u>(62 837 322)</u>
	<u>113 117 412</u>	<u>(34 917 212)</u>
Cotisations des employés	4 613 519	4 265 235
Transferts provenant d'autres régimes	<u>171 363</u>	<u>335 254</u>
	<u>4 784 882</u>	<u>4 600 489</u>
	<u>117 902 294</u>	<u>(30 316 723)</u>
<b>Diminution de l'actif</b>		
Prestations versées	23 280 059	20 754 962
Remboursements et transferts	2 070 479	1 232 984
Frais administratifs	<u>3 198 333</u>	<u>2 165 675</u>
	<u>28 548 871</u>	<u>24 153 621</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de l'actif net</b>	<b>89 353 423</b>	<b>(54 470 344)</b>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>624 533 174</u>	<u>679 003 518</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE VERSEMENT DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>713 886 597 \$</u>	<u>624 533 174 \$</u>

Le deuxième état financier montre le détail de l'évolution de l'actif net disponible pour le versement des prestations. Comme nous l'avons déjà mentionné, la forte augmentation de la *juste valeur des placements* est liée au solide rendement du Fonds. Les *cotisations des employés* ont également contribué à la croissance de l'actif. La Banque du Canada n'a versé aucune cotisation correspondante en 2002 et en 2003 puisque, en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, elle ne peut cotiser au Fonds aussi longtemps que l'excédent de capitalisation dépasse de 10 % le passif.

## ÉVOLUTION DES PRESTATIONS CONSTITUÉES

Exercice terminé le 31 décembre 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
<b>Augmentation des prestations constituées</b>		
Prestations acquises	14 245 111 \$	13 497 989 \$
Frais d'intérêts	32 353 772	30 974 686
Modifications apportées au Régime	-	27 600 000
Pertes résultant de modifications apportées au Règlement de l'impôt sur le revenu	<u>4 625 892</u>	-
	<u>51 224 775</u>	<u>72 072 675</u>
<b>Diminution des prestations constituées</b>		
Prestations versées	23 280 059	20 754 962
Remboursements et transferts	2 070 479	1 232 984
Modifications apportées au Régime	3 124 492	-
Gains actuariels	<u>3 370 596</u>	-
	<u>31 845 626</u>	<u>21 987 946</u>
<b>Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations constituées</b>	19 379 149	50 084 729
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>538 525 729</u>	<u>488 441 000</u>
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>557 904 878 \$</u>	<u>538 525 729 \$</u>

Le troisième état financier présente en détail l'évolution de la valeur des prestations constituées. Soulignons l'augmentation de 27,6 millions de dollars des *prestations constituées* en 2002, qui représente la valeur estimative de la bonification des prestations de retraite. Une fois la vérification des données terminée, ce montant a été révisé en 2003 et s'établit maintenant à 26,8 millions de dollars. De plus, les actuaires de la Banque ont affecté une somme de 2,1 millions du montant total au Régime de pension complémentaire. Ces deux rajustements expliquent l'inscription, en 2003, d'une somme de 3,1 millions de dollars au poste *Modifications apportées au Régime*, sous la rubrique *Diminution des prestations constituées*.

### Pour nous joindre

Vous pouvez obtenir des exemplaires supplémentaires du présent rapport en téléphonant au (613) 782-8988, à Ottawa, ou au 1 866 782-8988 ou en écrivant à l'adresse [remuneration@banqueducanada.ca](mailto:remuneration@banqueducanada.ca)

Vous trouverez une version électronique du document dans le site Web de la Banque du Canada, à l'adresse [www.banqueducanada.ca](http://www.banqueducanada.ca) dans la section intitulée « Au sujet de la Banque ».

Veillez prendre note qu'après le 27 mai 2004, les numéros de téléphone et l'adresse électronique pour nous joindre seront les suivants :  
1 866 404-7766  
ou (613) 782-7766, à Ottawa, ou [centrerh@banqueducanada.ca](mailto:centrerh@banqueducanada.ca)

Vous pouvez également commander un exemplaire des états financiers et des notes complémentaires du Régime de pension agréé de la Banque du Canada aux numéros de téléphone et à l'adresse électronique susmentionnés. La version électronique du document est disponible dans le site Web de la Banque.

Nous vous invitons à répondre au questionnaire ci-joint et à nous le retourner dans l'enveloppe fournie. Par ailleurs, n'hésitez pas à nous faire part tout au long de l'année de vos suggestions sur la prestation des services et les communications relatives à votre régime de pension.